

# Fonds Patrimoine Scotia

## Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur

### Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2024

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières du Fonds, mais ne contient ni ses états financiers intermédiaires ni ses états financiers annuels. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires ou annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com) ou celui de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans*

*chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexacts à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

#### Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2024 (la « période »), les parts de la série Apogée du Fonds ont généré un rendement total de 2,8 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Les rendements des autres séries du fonds seront similaires à ceux de la série Apogée, toute différence de rendement résultant principalement des différents frais de gestion, des charges d'exploitation et des autres dépenses applicables à la série en question. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Au cours de la même période, l'indice de référence général, l'indice des obligations universelles FTSE Canada, a généré un rendement de -0,4 %. Conformément au Règlement 81-106, nous

avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché, mais notez qu'il peut y avoir une différence importante entre le mandat du Fonds et celui l'indice indiqué.

L'indice de référence du Fonds, l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (en CAD, couvert), a enregistré un rendement de 3,4 % au cours de la même période. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

Les segments du marché des obligations ont rebondi au premier semestre de 2024, l'inflation soutenue et les signes d'un ralentissement accru de la croissance économique ayant incité la Banque du Canada à devenir la première banque centrale du G7 à abaisser son taux d'intérêt directeur de 25 points de base pour le ramener à 4,75 %.

La Banque centrale européenne a également réduit les taux d'intérêt de 25 points de base en juin 2024 et il y avait encore des indications que d'autres banques centrales, y compris la Réserve fédérale américaine, allaient bientôt emboîter le pas. Par conséquent, les taux d'intérêt ont subi une pression à la baisse qui s'est orientée vers la partie de la courbe des taux qui est plus sensible aux politiques.

L'écart ajusté en fonction des options (OAS) de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers est demeuré serré, se situant autour de 239 points de base. Les obligations de sociétés, mesurées par l'indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada, ont progressé de 1,2 %. Une combinaison des indices des obligations à rendement élevé FTSE a dégagé un rendement total positif de 4,5 %.

Le Fonds a affiché un rendement inférieur à celui de l'indice de référence en raison de la répartition sectorielle des bons du Trésor américain et du secteur de l'industrie de base, ainsi que de la sélection de crédit dans les secteurs des services de communication et des sociétés financières.

La répartition de l'industrie de base et la répartition des bons du Trésor américain et du secteur des sociétés financières ont nuï au rendement du fonds. Un titre de Corus Entertainment Inc. (5,0 %, 11/05/2028) a nuï au rendement du Fonds. La société a souffert du non-renouvellement d'un contrat pour certains canaux en 2025. Les changements apportés par la direction mettent en lumière certaines incertitudes quant à sa stratégie d'affaires à long terme. La surpondération du Fonds dans Algoma Steel Group Inc. (9,125 %, 15/04/2029) a nuï au rendement. Les obligations ont affiché un rendement légèrement inférieur en raison des inquiétudes persistantes concernant la croissance économique et son incidence sur la production d'acier. Une sous-pondération dans Greenfire Resources Ltd. (12,0 %, 01/10/2028) a également nuï au rendement. Les obligations ont continué d'afficher un rendement supérieur en raison des écarts de prix élevés du pétrole canadien.

La surpondération du Fonds dans les secteurs de l'énergie et des services bancaires a contribué au rendement, ces secteurs du marché ayant affiché un rendement supérieur. La sous-pondération

des secteurs de la consommation cyclique, des technologies de l'information et des biens d'équipement a également contribué au rendement. Parmi les titres qui ont le plus contribué au rendement figurent ceux de Mattr Corp. (7,25 %, 02/04/2031), Gibson Energy Inc. (5,25 %, 22/12/2080) et Enbridge Inc. (5,0 %, 19/01/2082). Mattr a bénéficié de la déclaration de ses fondamentaux de crédit solides, y compris de ses bénéfices et de son flux de trésorerie net. L'obligation de Gibson Energy a augmenté en raison de la remontée des prix de l'énergie. La société a également obtenu des avantages concurrentiels comme l'interconnectivité des pipelines et l'expansion potentielle en possédant deux terminaux aux pôles Hardisty et Edmonton. Enbridge a dépassé son estimation des bénéfices du premier trimestre, grâce à une cotisation plus élevée que prévu pour les liquides et l'énergie renouvelable.

De nouveaux titres bancaires de capital de catégorie 1 ont été ajoutés au Fonds, car il était prévu que leurs écarts se resserreraient davantage. Mattr Corp. (7,25 %, 02/04/2031) a été acheté pour le Fonds à titre de nouvelle émission fondée sur les données fondamentales de la société. Une nouvelle position dans Algoma Steel Group Inc. (9,125 %, 15/04/2029) a été ajoutée alors que le programme d'immobilisations de la société tire à sa fin. Les obligations émises par Source Energy Services Canada L.P., Source Energy Services Canada Holdings Ltd. et Vidéotron Ltd ont été supprimées, car elles s'étaient appréciées au-delà de la cible.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 40,3 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 48,1 millions de dollars au 30 juin 2024. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 7,1 millions de dollars, par des gains sur les placements de 1,1 million de dollars et par des distributions en trésorerie de 0,4 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

## Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en

fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

### **Frais de gestion**

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois.

### **Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds**

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### **Autres frais**

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;

- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;

- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

### Actif net par part du Fonds (\$)¹

Pour la période close le	Augmentation (diminution) liée aux activités					Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités²)	Distributions				Actif net, à la clôture de la période¹)	
	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période		Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions³)
<b>Série Apogée</b>												
<b>30 juin 2024</b>	<b>9,16</b>	<b>0,26</b>	<b>(0,01)</b>	<b>(0,22)</b>	<b>0,22</b>	<b>0,25</b>	<b>(0,20)</b>	<b>(0,06)</b>	–	–	<b>(0,26)</b>	<b>9,14</b>
31 déc. 2023	8,52	0,54	(0,01)	(0,67)	1,31	1,17	(0,40)	(0,13)	–	–	(0,53)	9,16
31 déc. 2022	8,46	0,59	(0,02)	(6,95)	7,01	0,63	(0,56)	(0,03)	–	–	(0,59)	8,52
31 déc. 2021	6,92	0,67	(0,01)	(1,11)	2,75	2,30	(0,67)	–	–	–	(0,67)	8,46
31 déc. 2020	8,26	0,70	(0,01)	(2,45)	0,28	(1,48)	(0,73)	–	–	–	(0,73)	6,92
31 déc. 2019	8,20	0,50	(0,01)	(0,02)	0,14	0,61	(0,29)	(0,27)	–	–	(0,56)	8,26
<b>Série F</b>												
<b>30 juin 2024</b>	<b>9,52</b>	<b>0,27</b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,16)</b>	<b>0,14</b>	<b>0,21</b>	<b>(0,18)</b>	<b>(0,06)</b>	–	–	<b>(0,24)</b>	<b>9,51</b>
31 déc. 2023	8,86	0,56	(0,08)	(0,65)	1,23	1,06	(0,36)	(0,12)	–	–	(0,48)	9,52
31 déc. 2022	8,79	0,62	(0,08)	(7,15)	7,21	0,60	(0,51)	(0,03)	–	–	(0,54)	8,86
31 déc. 2021	7,20	0,70	(0,07)	(1,05)	2,66	2,24	(0,64)	–	–	–	(0,64)	8,79
31 déc. 2020	8,59	0,77	(0,07)	(2,31)	0,88	(0,73)	(0,71)	–	–	–	(0,71)	7,20
31 déc. 2019	8,52	0,52	(0,08)	(0,02)	0,17	0,59	(0,26)	(0,24)	–	–	(0,50)	8,59
<b>Série K</b>												
<b>30 juin 2024</b>	<b>10,11</b>	<b>0,29</b>	<b>(0,01)</b>	<b>(0,23)</b>	<b>0,23</b>	<b>0,28</b>	<b>(0,22)</b>	<b>(0,07)</b>	–	–	<b>(0,29)</b>	<b>10,10</b>
31 déc. 2023	9,40	0,59	(0,01)	(0,73)	1,44	1,29	(0,45)	(0,14)	–	–	(0,59)	10,11
31 déc. 2022	9,35	0,65	(0,02)	(7,62)	7,70	0,71	(0,62)	(0,03)	–	–	(0,65)	9,40
31 déc. 2021	7,64	0,74	(0,01)	(1,38)	2,86	2,21	(0,73)	–	–	–	(0,73)	9,35
31 déc. 2020	9,09	0,67	(0,01)	(2,89)	(5,05)	(7,28)	(0,80)	–	–	–	(0,80)	7,64
31 déc. 2019	9,03	0,55	(0,01)	0,01	0,18	0,73	(0,32)	(0,29)	–	–	(0,61)	9,09

1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

## Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup>	Nombre de parts en circulation <sup>1)</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2)</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup>	Valeur liquidative par part (\$) <sup>1)</sup>
<b>Série Apogée</b>							
30 juin 2024	26 630	2 913 167	0,17	0,17	–	14,82	9,14
31 déc. 2023	29 228	3 191 988	0,17	0,17	0,01	54,55	9,16
31 déc. 2022	31 266	3 670 405	0,15	0,15	0,02	11,84	8,52
31 déc. 2021	38 930	4 600 147	0,13	0,13	0,00	37,26	8,46
31 déc. 2020	49 487	7 147 444	0,12	0,12	0,00	57,97	6,92
31 déc. 2019	130 136	15 758 185	0,12	0,12	–	26,00	8,26
<b>Série F</b>							
30 juin 2024	21 457	2 257 223	0,93	0,93	–	14,82	9,51
31 déc. 2023	11 002	1 155 294	0,93	0,93	0,01	54,55	9,52
31 déc. 2022	14 382	1 623 478	0,93	0,93	0,02	11,84	8,86
31 déc. 2021	12 170	1 384 265	0,91	0,91	0,00	37,26	8,79
31 déc. 2020	10 243	1 422 888	0,91	0,91	0,00	57,97	7,19
31 déc. 2019	12 859	1 497 873	0,90	0,90	–	26,00	8,58
<b>Série K</b>							
30 juin 2024	1	142	0,13	0,13	–	14,82	10,10
31 déc. 2023	1	138	0,16	0,16	0,01	54,55	10,11
31 déc. 2022	1	130	0,16	0,16	0,02	11,84	9,40
31 déc. 2021	1	121	0,12	0,12	0,00	37,26	9,35
31 déc. 2020	36	4 749	0,12	0,12	0,00	57,97	7,63
31 déc. 2019	10 907	1 199 398	0,12	0,12	–	26,00	9,09

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

## Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre <sup>†</sup> (%)
Série Apogée*	–	–	–
Série F	0,75	–	100,0
Série K*	–	–	–

\* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

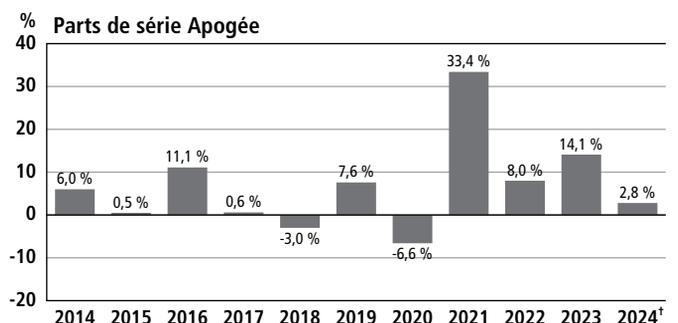
## Rendement passé

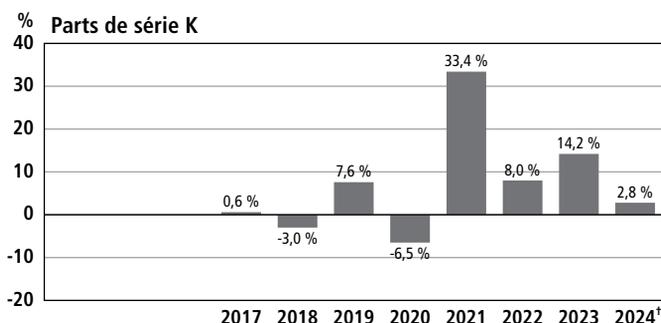
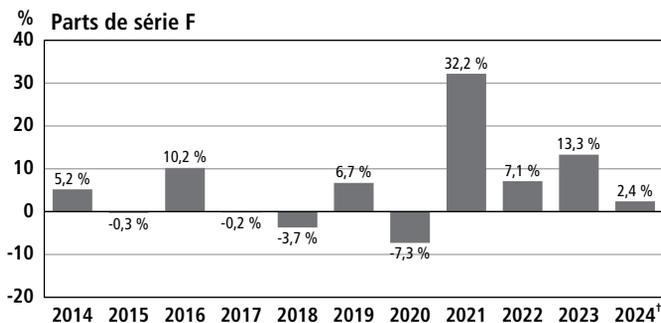
Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les

distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

## Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.





† Semestre clos le 30 juin 2024.

## Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif / Par secteur	% de la valeur liquidative <sup>1)</sup>
Obligations de sociétés	64,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,6
Fonds de titres à revenu fixe	7,6
Fonds indiciaires négociés en bourse	7,4
Obligations fédérales	6,5
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,6
Énergie	0,3

## 25 principaux titres en portefeuille

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1)</sup>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,6
Fonds d'obligations à courte durée Guardian, série I	7,6
iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF	7,4
Obligations du Trésor des États-Unis, 3,38 %, 15 mai 2033	4,1
Rogers Communications Inc., remb. par antic., 5,00 %, 17 déc. 2081	3,5
Vesta Energy Corporation, remb. par antic., 10,00 %, 15 oct. 2025	3,4
Corporation Parkland, remb. par antic., 4,38 %, 26 mars 2029	3,3
SmartCentres Real Estate Investment Trust, remb. par antic., 5,35 %, 29 mai 2028	3,0
Banque de Montréal, remb. par antic., 7,70 %, 26 mai 2084	2,9
Primaris Real Estate Investment Trust, remb. par antic., 6,37 %, 30 juin 2029	2,8
Navient Corporation, remb. par antic., 5,50 %, 15 mars 2029	2,6
Algonquin Power & Utilities Corporation, remb. par antic., 4,75 %, 18 janv. 2082	2,3
Moss Creek Resources Holdings Inc., remb. par antic., 7,50 %, 15 janv. 2026	2,1
Capital Power Corporation, remb. par antic., 7,95 %, 9 sept. 2082	2,1
Corus Entertainment Inc., remb. par antic., 5,00 %, 11 mai 2028	2,1
Inter Pipeline Ltd., remb. par antic. 6,63 %, 19 nov. 2079	2,0
Banque Royale du Canada, remb. par antic., 4,50 %, 24 nov. 2080	2,0
TransCanada Trust, remb. par antic., 4,65 %, 18 mai 2077	2,0
Intact Corporation financière, remb. par antic., 4,13 %, 31 mars 2081	2,0
Banque Nationale du Canada, remb. par antic., 4,05 %, 15 août 2081	1,9
Gibson Energy Inc., remb. par antic., 5,25 %, 22 déc. 2080	1,9
Enbridge Inc., remb. par antic., 5,00 %, 19 janv. 2082	1,9
TransCanada Trust, remb. par antic., 4,20 %, 4 mars 2081	1,8
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2029	1,8
Keyera Corporation, remb. par antic., 6,88 %, 13 juin 2079	1,7

1) Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.